

Procédure pour l'accueil de services civiques d'Afrique de l'Ouest en établissements agricoles en France



Le réseau Afrique de l'Ouest de l'enseignement agricole français (piloté par le Bureau des Relations Européennes et de la Coopération Internationale -BRECI- de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche -DGER- du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire -MASA) facilite l'accueil de jeunes du Bénin, du Burkina Faso, de Côte d'Ivoire, du Sénégal et du Togo pour des missions de service civique dans le cadre de partenariats avec des établissements agricoles et en lien avec les Espaces du volontariat (France Volontaires) de ces pays.

Ainsi, et en accord avec le souhait des partenaires ouest-africains de la formation agricole et rurale et de France Volontaires de renforcer les compétences des jeunes diplômés de l'enseignement agricole du Bénin, du Burkina Faso, de Côte d'Ivoire, du Sénégal et du Togo à travers des missions de service civique auprès de l'enseignement agricole français, public et privé, le réseau Afrique de l'Ouest propose, sans exclure d'autres organismes potentiels d'envoi, une collaboration avec :

- pour le Bénin : l'Université nationale d'agriculture (UNA) en priorité, mais aussi la Faculté des sciences agronomiques (FSA) et CREDI-ONG ;
- pour la Côte d'Ivoire : l'Institut national de formation professionnelle agricole (INFPA) ;
- pour le Togo : l'Association Professionnelle des Centres de Formation Agricole et Rurale (APCFAR) ;

selon les étapes suivantes :

- ✓ élaboration de fiches missions par les établissements agricoles français,
- ✓ partage de ces fiches missions avec l'animatrice du réseau Afrique de l'Ouest,
- ✓ transmission des fiches missions par l'animatrice du réseau Afrique de l'Ouest aux partenaires ouest-africains et à France Volontaires du pays concerné,
- ✓ diffusion des fiches missions dans les établissements partenaires,
- ✓ pré-sélection de candidats par les établissements partenaires,
- ✓ sélection des candidats conjointement par France Volontaires du pays concerné, (+ l'ANVT pour le Togo, et l'OFII notamment pour le Sénégal), et les établissements d'envoi et d'accueil (généralement en visioconférence),
- ✓ mise en lien par France Volontaires des jeunes sélectionnés avec leurs établissements d'accueil,
- ✓ transmission par France Volontaires aux établissements d'accueil d'une liste exhaustive des documents à fournir,

- ✓ prise en charge des frais de billets d'avion, visas et assurances, par l'ANPE au Bénin, par l'ANVT au Togo, par les familles des candidats en Côte d'Ivoire et au Sénégal,
- ✓ préparation au départ des jeunes par France Volontaires (et organismes associés le cas échéant),
- ✓ accueil des jeunes ouest-africains dans les établissements agricoles français (facilitations diverses, tutorat, suivi..., avec l'appui des responsables régionaux de France Volontaires et le réseau Afrique de l'Ouest) pour une période de 6 mois minimum entre septembre et juin,
- ✓ versement aux jeunes de l'indemnité mensuelle nette de 504,98€ par l'Agence du Service Civique, (une prestation de subsistance, d'équipement, de logement et de transport est versée aux jeunes en tout ou partie en nature ou en espèce par l'établissement d'accueil pour un montant de 114,85€ net par mois) ;
- ✓ accompagnement au retour et à l'insertion professionnelle par France Volontaires, et selon les cas, l'ANPE, l'ANVT, l'OFII...

Remarque :

l'enseignement agricole français est composé de trois "familles" sous tutelle de la DGER/MASA mais ayant chacune un numéro d'agrément de service civique propre :

- 1) de la DGER pour les établissements publics, dénommés EPLEFPA ;
- 2) de la FNOGEC pour les établissements privés CNEAP ;
- 3) des MFR.